

Terrain de football synthétique



CHAUSSURES DE SPORT



À PARTIR DE 3 ANS

Utilisation limitée aux établissements scolaires et au club de football de l'ASM :
8 h > 22 h



Les enfants doivent toujours être sous la surveillance d'un adulte



Secours : 15 / 18 / 112

Gestionnaire Ville de Munster

1 place du Marché 68140 Munster

03 89 77 32 98

Arrêté municipal n°103/2023

